

*J. Gruyère*



groupe 

Commune de Pont-la-Ville  
Route de la Müllera 1  
1649 Pont-la-Ville

Granges-Paccot, le 5 septembre 2023

### **Crue artificielle du 3 octobre dans la Sarine depuis Rossens et jusqu'à l'aval de Schiffenen**

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,  
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

Dans le cadre de l'assainissement du charriage, Groupe E effectuera une crue artificielle dans la Sarine entre le barrage de Rossens et l'aval du lac de Schiffenen, le 3 octobre 2023, sur demande et en collaboration avec l'Office fédéral de l'environnement et des services de l'Etat de Fribourg et en concertation avec les services du canton de Berne.

Cette crue artificielle, autorisée par la DAEC et la DIAF, (voir la Feuille Officielle du 22 septembre 2023) a pour objectif la restauration du régime de charriage et la revitalisation du lit de la rivière. Elle vise notamment l'arrachage des algues, la recharge et la mise en mouvement du gravier dans la Petite Sarine entre Rossens et Hauterive ainsi qu'entre Laupen et la confluence de la Sarine avec l'Aar.

Ce lâcher d'eau aura des impacts sur les débits de la Sarine et le niveau des lacs sur tout le tronçon de la rivière entre les lacs de la Gruyère et de Schiffenen et la confluence avec l'Aar :

- Les vannes du barrage de Rossens seront ouvertes le 3 octobre dans la nuit pour une mise en eau progressive de la rivière. Le pic de crue (220 m<sup>3</sup>/s) aura lieu dans la matinée au barrage de Rossens.
- Le niveau du lac de la Gruyère diminuera d'environ 1 mètre durant la journée du 3 octobre, en tenant compte des débits entrants dans le lac et des débits turbinés à la centrale d'Hauterive.
- A l'aval du barrage de la Maigrauge, le débit atteindra environ 220 m<sup>3</sup>/s également dans la matinée. Les vannes du barrage de la Maigrauge seront ouvertes le 3 octobre dans la matinée et l'accès au couronnement du barrage (sentier Ritter) sera interdit.
- A Schiffenen, cette crue sera transférée à l'aval du barrage de Schiffenen avec un débit de 185 m<sup>3</sup>/s pour évaluer les bénéfices environnementaux dans le cadre de l'assainissement du charriage selon la LEaux 2011. Le niveau du lac de Schiffenen devrait évoluer selon ses variations habituelles.

**Direction Energie  
électrique**

Gaël Micoulet  
Resp. régional Infrastructure  
T +41 26 352 54 44  
F +41 26 352 51 99  
Gael.Micoulet@groupe-e.ch

Groupe E SA  
Route de Morat 135  
1763 Granges-Paccot

groupe-e.ch

Pour votre information, un débit de 220 m<sup>3</sup>/s peut être comparé aux crues des années passées. Les débits déversés au barrage de Rossens étaient les suivants :

- Août 2005 : 662 m<sup>3</sup>/s
- Août 2007 : 340 m<sup>3</sup>/s
- Juillet 2014 : 248 m<sup>3</sup>/s
- Mai 2015 : 177 m<sup>3</sup>/s
- Juin 2016 : 161 m<sup>3</sup>/s
- Septembre 2016 : 195 m<sup>3</sup>/s (crue artificielle)
- Octobre 2020 : 225 m<sup>3</sup>/s (crue artificielle)
- Juillet 2021 : 300 m<sup>3</sup>/s

En fonction des conditions hydrologiques du moment ou de la situation sur les marchés de l'énergie, cette crue pourrait toutefois être annulée ou reportée. La décision sera prise avec les autorités fédérales et cantonales.

L'Etat de Fribourg et Groupe E prennent des mesures afin d'informer la population. Tous les utilisateurs du cours d'eau seront invités à faire preuve d'une prudence particulière pendant toute la durée de cette crue artificielle et sur tout le tronçon concerné, ainsi qu'à respecter les panneaux d'avertissement sur place. Il ne faudra entrer dans le cours d'eau sous aucun prétexte. Outre le débit d'eau modifié, des matériaux flottants, notamment des branches et des troncs d'arbres, représenteront un risque important.

Nous vous prions de bien vouloir avertir les associations communales et touristiques, les associations de pêcheurs et d'usagers de la Sarine et du lac de votre commune, ainsi que toute personne ou organisation potentiellement concernée par cette situation exceptionnelle. Si vous avez du personnel à disposition, nous vous conseillons de passer aux endroits névralgiques au bord de la rivière afin de mettre en garde les personnes présentes sur les berges de la Sarine.


En parallèle avec le présent courrier adressé à toutes les communes riveraines du tronçon concerné de la Sarine, une information paraîtra dans la presse et dans la Feuille Officielle.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre coopération et vous adressons, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les conseillers communaux, nos salutations les meilleures.

Groupe E



Alain Sapin  
Directeur Energie Electrique



Gaël Micoulet  
Resp. régional d'infrastructures

Copie : - section lac et cours d'eau, Etat de Fribourg et AWA Bern